



# Programme de législature du Conseil administratif

2011-2015



Répartition des dicastères :



**Geneviève Arnold**

- Action sociale
  - Activités de loisirs socio-culturels (enfance, jeunesse, famille, aînés)
  - Accompagnement social, soutien, insertion
- Culture
  - Activités, programmation, événements culturels
  - La julienne, Maison des arts et de la culture
  - Fonds de décoration, patrimoine culturel, mémoire de Plan-les-Ouates
- Petite-enfance, écoles, parascolaire
- Etat-civil
- Ressources humaines, emplois jeunes, jobs d'été



**Thierry Durand**

- Finances et patrimoine financier
- Energie, environnement, gestion des déchets
- Mobilité, routes et canalisations
- Espaces publics
  - Parcs et jardins
- Entretien des bâtiments et conciergerie
- Subventions à l'aide sociale
  - Aide sociale
  - Coopération internationale



**Fabienne Monbaron**

- Aménagement du territoire
- Constructions
  - Autorisations de construire
  - Projets, réalisations
- Sécurité
  - Police municipale
  - Utilisation du domaine public
  - Pompiers
  - Protection civile
- Sports
- Administration générale
  - Accueil
  - Informatique
  - E-administration
  - Communication (panneaux d'affichage, Internet, Ouverture)

Particularités

- Gestion par projets : un-e CA délégué-e est désigné-e pour chaque projet d'importance  
Pour le Maire, trois dossiers sont associés à cette fonction : Communication, contact avec les entreprises (liens avec la ZIPLO, Journées interentreprises) et Fête du 1<sup>er</sup> Août

## Programme de législation 2011-2015

Le Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates, entré en fonction le 1er juin 2011, a mené une réflexion sur les axes qu'il entend privilégier durant la législation 2011-2015.

Fondé sur une vision commune de l'avenir de Plan-les-Ouates, tout en tenant compte des préoccupations actuelles et de son histoire, ce programme décline les différentes actions prioritaires que le Conseil administratif entend mener ces prochaines années avec le Conseil municipal et grâce à l'appui de l'administration.

Il s'adresse donc avant tout au Conseil municipal, avec lequel il souhaite travailler dans l'harmonie et le partenariat, dans un esprit de confiance, sachant que celle-ci ne se décrète pas, mais qu'elle se construit.

Ce programme est destiné également à la population de Plan-les-Ouates, dans un souci de transparence et d'annonce des objectifs visés.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale sont naturellement directement concernés par les objectifs annoncés puisqu'ils en deviendront les acteurs au quotidien en les mettant en œuvre.

Ce programme est organisé en deux parties. La première concerne l'action stratégique que le Conseil administratif entend conduire, alors que la seconde reprend les différents thèmes plus opérationnels sur lesquels il entend porter en priorité son attention.

### **ANTICIPER, PRÉPARER**

La commune de Plan-les-Ouates a connu un développement important au cours de ces dernières années, jusqu'à atteindre le seuil des 10'000 habitants en décembre 2010, lui donnant ainsi accès au statut de ville.

Ce développement n'est pas terminé, puisque deux projets majeurs d'urbanisation sont en préparation, avec un degré de maturation différent. Une fois ceux-ci terminés, on peut imaginer que la population de Plan-les-Ouates se situera au-delà des 16'000 habitants.

La commune de Plan-les-Ouates a choisi d'être active et partie-prenante dans ses développements urbains. Le Conseil administratif actuel entend poursuivre dans cette direction en portant la commune au rang d'actrice de son développement, en partenariat avec l'Etat et avec les différents acteurs privés.

Dans une volonté d'exemplarité des futurs quartiers, et au-delà du marketing de la labellisation, le Conseil administratif entend organiser son action autour des axes de travail prioritaires suivants :

- Participer activement à la définition d'objectifs ambitieux aux différents stades de planification (PDQ, PLQ, etc.), en particulier dans les domaines des espaces publics, de la mixité sociale, de l'énergie et de la mobilité ;
- Prévoir les infrastructures publiques dans le domaine scolaire, social, culturel et sportif afin de tendre à la création de quartiers équilibrés dans lesquels les futurs habitants auront du plaisir à vivre, tout en restant connectés au centre de la commune et aux infrastructures existantes.
- Acquérir des surfaces pour être acteur du développement qualitatif de ces quartiers et créer des logements, en priorité pour les communiens et leurs familles, à des prix raisonnables.
- Définir les modes de réalisation des droits à bâtir, étudier puis développer des partenariats avec d'autres entités publiques ou privées.

Pour y parvenir, le Conseil administratif est persuadé qu'une étroite collaboration avec le Conseil municipal est indispensable.

La préparation de ces pièces urbaines ne débouchera certainement que sur peu d'éléments concrets et visibles durant cette législature. Elle n'en charpentera pas moins l'action du Conseil administratif qui entend ainsi anticiper le développement quantitatif et qualitatif de Plan-les-Ouates, en en faisant son dossier stratégique prioritaire.

### **CONSOLIDER, DÉVELOPPER**

Parallèlement, le Conseil administratif entend mettre à profit cette législature pour consolider l'action publique communale et la développer dans certains domaines.

Celle-ci est menée en partenariat et complémentarité avec d'autres collectivités publiques ainsi qu'avec le tissu associatif, dont la commune soutient l'autonomie, la vivacité et l'indépendance.

Le Conseil administratif a ainsi la volonté de poursuivre les objectifs thématiques suivants :

#### **CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAILLER EN COLLABORATION**

- Travailler en partenariat dans le respect des prérogatives et compétences institutionnelles respectives
- Fournir l'information pertinente permettant au Conseil municipal de prendre ses décisions en connaissance de cause et en temps opportun
- Initier des actions concertées

#### **ORGANISATION INTERNE : AUGMENTER LA QUALITÉ ET L'EFFICIENCE DE L'ACTION COMMUNALE**

- Améliorer la maîtrise de l'augmentation des charges par l'usage accru de planifications sectorielles (entretien, bâti, routes, canalisations, ressources humaines)
- Mettre en place un système de contrôle interne
- Améliorer l'accessibilité aux prestations communales (administration en ligne, communication)
- Développer le travail en transversalité de l'administration communale (gestion de projet)

#### **FISCALITÉ : S'ASSURER D'UNE FISCALITÉ ADAPTÉE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

- Anticiper les besoins futurs (notamment ceux liés aux nouveaux quartiers), en les chiffrant régulièrement
- Adapter les outils de planification financière
- Lutter pour le maintien de la taxe professionnelle

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MAÎTRISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

- Préserver la diversité du paysage communal et des typologies du bâti ainsi qu'une lecture du paysage marquant les villages et hameaux
- Défendre les principes du plan directeur communal face au nouveau plan directeur cantonal
- Mobiliser les ressources nécessaires à la finalisation des plans de sites en cours et planifier la réalisation des suivants, ainsi que la révision du plan directeur communal
- Mener une politique d'acquisition foncière favorisant une maîtrise du territoire communal

#### **SÉCURITÉ : AGIR CONTRE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ**

- Prévenir et intervenir de façon ciblée aux endroits et aux heures pertinentes, notamment par une présence accrue de la police municipale à pied et à vélo, avec un élargissement des horaires
- Agir contre les insalubrités et les déprédations en dénonçant tout acte délictueux et en réparant/nettoyant
- Responsabiliser et faire participer les auteurs à la réparation des dommages, notamment par la réalisation de travaux d'intérêt général
- Soutenir les mesures visant à prévenir des actes d'incivilités
- Intensifier les collaborations et partenariats avec tous les acteurs concernés par la sécurité

### **CULTURE : FAVORISER L'ACCÈS À UNE VIE CULTURELLE DE PROXIMITÉ, RICHE ET DIVERSIFIÉE**

- Proposer des manifestations culturelles destinées à la population locale et développer les partenariats avec les associations et institutions culturelles communales et régionales
- Favoriser la création artistique à La Julienne grâce aux divers partenariats et en dynamisant toujours le lieu
- Soutenir l'art et la culture grâce aux subventions culturelles intra et extra communales
- Encourager l'art dans l'espace public, agrémenter les emplacements et espaces communaux, notamment grâce au Fonds de décoration, et constituer un réel Fonds d'œuvres communales
- Encourager la créativité mettant en valeur la Commune
- Terminer les équipements des infrastructures culturelles (Espace Vélodrome, La Julienne)

### **SPORT : ENCOURAGER UNE VIE SPORTIVE DE PROXIMITÉ**

- Mettre à disposition des infrastructures de qualité adaptées aux besoins locaux et intercommunaux
- Soutenir les associations sportives locales et régionales et mettre en valeur l'offre sportive locale
- Favoriser l'accès au sport pour tous et soutenir les jeunes espoirs de la commune
- Adapter l'actuel centre sportif des Cherpines aux besoins des usagers

### **ENFANCE : SOUTENIR DES PRESTATIONS ADAPTÉES AUX FAMILLES**

- Développer une capacité d'accueil diversifiée et de qualité (accueil adultes-enfants, parascolaire, périscolaire), y compris en partenariat avec les entreprises (crèche interentreprise) et avec le milieu associatif
- Proposer une tarification unique et progressive, en fonction du revenu des bénéficiaires
- Participer activement aux réflexions cantonales qui sont sources de modifications importantes des structures (horaires continus, convention collective de la petite enfance)

### **ADOLESCENCE ET JEUNES ADULTES : DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE**

- Créer des espaces destinés à la jeunesse avec des modes de gestion différenciés et consolider les activités déjà existantes (« En vacances dans mon quartier »)
- Favoriser et encourager les actions proposées par les jeunes et à destination de la jeunesse et soutenir les associations proposant des activités pour la jeunesse.
- Sensibiliser les jeunes à l'action citoyenne (Conseil des jeunes)
- Soutenir les mesures en faveur de l'insertion socioprofessionnelle

### **POPULATION : STIMULER LA VIE DE QUARTIER ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL**

- Mettre à disposition de la population des espaces de rencontre et travailler la qualité des espaces publics par des approches participatives (Maison du Marais, Quartier du Vélodrome, Quartier de la Milice)
- Stimuler une vie sociale de quartier et encourager les actions de proximité
- Poursuivre le soutien aux populations vulnérables et favoriser l'intégration des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants, des étrangères et des étrangers et des jeunes citoyennes et citoyens
- Soutenir les Aînés de façon plus marquée (lieux d'accueil, encadrement, mesures facilitatrices, mobilier urbain)
- Evaluer les possibilités de soutien aux proches aidants et de lutte contre les effets de seuil de l'aide sociale (prestations complémentaires)
- Développer des actions mutuelles dans le cadre du jumelage et du pacte de fraternité
- Mettre en valeur le patrimoine culturel local

### **ENTREPRISES : PROPOSER DES MESURES VISANT À AMÉLIORER LES CONDITIONS CADRE**

- Poursuivre les rencontres régulières avec les représentants des entreprises (AZIPLO, Journée des entreprises)
- Mettre en œuvre le concept de mobilité pour la ZIPLO
- Développer un partenariat pour une crèche interentreprises (projet Skylab)
- S'employer à relocaliser, sur notre territoire, les entreprises situées dans les zones de développement (Cherpines-Charrotons)

### **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : MAINTENIR LE TAUX DE 0,9% DU BUDGET COMMUNAL**

- Poursuivre le soutien aux projets et actions dans le cadre de la coopération, de l'aide humanitaire et des droits humains
- Sensibiliser la population à la solidarité internationale

### **MOBILITÉ : DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ MULTIMODALE**

- Mettre en œuvre les réseaux de mobilité douce et soutenir activement le développement rapide d'une ligne de transport public efficace entre le Bachet et St-Julien et à terme, être acteur partenaire de la réalisation du tram à Plan-les-Ouates
- Optimiser l'usage de l'espace affecté au stationnement de véhicules privés (plan macarons, abris deux roues)
- Promouvoir le recours aux mobilités douces (marche, vélos, transports publics)
- Anticiper l'éventuelle création de voiries d'importances (complément de jonction autoroutière de la Milice et voie « Cottier »)
- Evaluer les zones 20-30, les adapter si besoin et étudier leur extension

## ENVIRONNEMENT : LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Poursuivre la politique en matière de tri des déchets et agir pour une réduction de la production des déchets
- Minimiser l'usage de ressources fossiles dans les infrastructures communales et maintenir le label « Cité de l'énergie »
- Soutenir les mesures d'économies d'énergies
- Restaurer et développer les réseaux paysagers (haies vives, alignements) et agro-environnementaux

Par ce programme de législature, le Conseil administratif s'engage à poursuivre son mandat, avec intégrité et conviction.





Programme de législature approuvé par le Conseil administratif  
le 18 septembre 2012